

A) Participation financière du Canada aux divers organismes des Nations Unies

Les contributions considérables qu'il verse aux divers organismes des Nations Unies et l'habitude qu'il a prise d'acquitter promptement ses quotes-parts et ses engagements illustrent bien l'appui public ferme que le Canada accorde à l'organisation mondiale. Depuis 1945, il a versé un total de 843 millions de dollars en espèces et en nature (voir l'annexe B) au bénéfice de divers programmes et institutions de l'ONU. Ce montant global s'est trouvé réparti, dans l'ensemble, entre les dépenses suivantes:

- 1) quotes-parts convenues (26 millions de dollars aux budgets ordinaires en 1976 - voir la section G du chapitre II), auxquelles se sont ajoutés 4,6 millions de dollars versés aux comptes spéciaux de la FUNU II et de la FNUOD;
- 2) contributions volontaires aux activités de développement économique et social (voir le paragraphe c) de la section D du chapitre II) et dons de produits de base comme la farine de blé (Programme alimentaire mondial, UNRWA, réfugiés, aide humanitaire);
- 3) affectation de soldats et de matériel aux activités de maintien de la paix;
- 4) services de Canadiens aux secrétariats de l'ONU et de ses institutions.

Les contributions volontaires, versées généralement par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, représentent environ 85 p. cent de l'apport financier canadien à l'ONU, et se sont élevées à 140 millions de dollars en 1976. Dans la répartition de ce montant, le Canada a accordé la priorité aux fonds de développement centraux de l'ONU (PNUD, UNICEF), lesquels ont reçu au total, environ 28 millions de dollars, ainsi qu'au Programme alimentaire mondial, qui en a reçu 99 millions (10 millions en espèces et 89 millions en céréales vivrières). Si le Canada concentre son aide au profit des organismes onusiens susmentionnés, c'est qu'il est l'un des principaux producteurs alimentaires du monde et préfère en principe acheminer son aide par des fonds de développement généraux plutôt que par les divers fonds constitués de temps à autre par l'ONU et ses institutions à des fins particulières. Enfin, d'autres contributions de moindre importance, en espèces et en nature, sont destinées à subventionner des programmes de secours aux réfugiés, aux victimes de l'APARTHEID, aux victimes de catastrophes naturelles et toute autre forme d'aide humanitaire qui répond à des besoins urgents de la communauté internationale.

Les contributions canadiennes au maintien de la paix correspondent, en gros, à la différence existant entre le coût de l'entretien de forces au Canada et les dépenses entraînées par l'entretien de ces mêmes forces à l'étranger. Pour l'UNFICYP, on estime que le Canada a